



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27 juin 2024

N° 5 Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2024)

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	41
Membres excusés et représentés	7
Membre absent non représenté	1
Pour	48
Contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 7.5
Numéro : 094-219400686-20240627-
lmc11672-DE-1-1

Date réception : 2 juillet 2024

Le 27 juin 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 41, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 21 juin 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Héliène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, M. Alain MERIGOT, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Germain ROESCH qui a donné pouvoir à Mme Héliène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, M. Bruno BISMUTH qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Lydia DE LISE, Mme Héliène FEO qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délégués aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

N° 5

OBJET : Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2024)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000 – 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'article 10 portant sur les subventions municipales versées, modifié par l'ordonnance n°2015 – 904 du 23 juillet 2015 – art.7,

VU le décret n°2001 – 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000 – 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relations avec les administrations,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2014, autorisant le Maire à signer les « conventions d'objectifs et de moyens » à intervenir avec les associations concernées, préalablement au versement des fonds,

VU les demandes de subventions présentées par les associations,

VU le budget de la commune de Saint-Maur pour l'exercice 2024,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique en date du 19 juin 2024,

CONSIDERANT qu'à compter de 2002, toute subvention municipale dont le montant annuel dépasse 23 000 € doit faire l'objet d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée,

CONSIDERANT que lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire à la ville un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention, et que le compte-rendu financier est à adresser dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Approuve l'attribution, au titre de l'année 2024, de subventions aux associations selon la répartition figurant dans le tableau ci-après annexé,

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à entête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés »,

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000€ devront

N° 5

OBJET : Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2024)

signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds,

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 27 juin 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

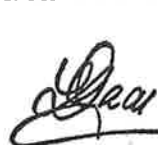
Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 2 juillet 2024
et de la publication électronique le 4
juillet 2024

Le Directeur Général des Services



Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2024)

Tableau annexe

➤ Subventions de fonctionnement :

VIE LOCALE	Montant subvention proposé au CM du 27/06/2024	Montant subvention attribué en 2023
Groupement de défense sanitaire des abeilles	450,00 €	450,00 €
Société d'horticulture de Saint-Maur	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL	2 450,00 €	2 450,00 €

ANCIENS COMBATTANTS	Montant subvention proposé au CM du 27/06/2024	Montant subvention attribué en 2023
Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie – Comité de Saint-Maur - FNACA	2 000,00 €	2 000,00 €
La Flotte – association amicale des anciens marins et anciens combattants	400,00 €	400,00 €
Le souvenir Français	700,00 €	700,00 €
Les médaillés militaires 160e section	300,00 €	300,00 €
Société d'entraide des membres de la légion d'honneur	300,00 €	250,00 €
TOTAL	3 700,00 €	3 650,00 €

JEUNESSE	Montant subvention proposé au CM du 27/06/2024	Montant subvention attribué en 2023
Amis de la jeunesse d'Adamville - AJA	1 000,00 €	1 000,00 €
APEL Jeanne d'Arc	500,00 €	500,00 €
APEL Le Rosaire	500,00 €	500,00 €
APEL Saint-André	500,00 €	500,00 €
Association aumoneries catholiques de l'enseignement public - AACEP	500,00 €	500,00 €
Association des anciens du lycée Marcelin Berthelot	250,00 €	200,00 €
Jeunesse et culture protestante	800,00 €	800,00 €
P.E.E.P. Saint-Maur secondaire	1 000,00 €	1 000,00 €
Scouts et guides de France	12 000,00 €	10 000,00 €
Scouts unitaires de France	4 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL	21 050,00 €	19 000,00 €

CULTURE	Montant subvention proposé au CM du 27/06/2024	Montant subvention attribué en 2023
Art scénique et compagnie	500,00 €	500,00 €
Association des membres de l'ordre des palmes académiques – AMOPA 94	120,00 €	100,00 €
Association philatélique de Saint-Maur – APSM	500,00 €	500,00 €
Association Saint-Nicolas	300,00 €	300,00 €
Ateliers d'Art de Saint-Maur-des-Fossés	180 000,00 €	180 000,00 €
Atout chant	4 000,00 €	3 000,00 €
Club de scrabble de la boucle	600,00 €	600,00 €
Email et fusion	400,00 €	300,00 €
Ensemble musical allegro	300,00 €	300,00 €
La compagnie des sources	1 000,00 €	- €
Les amis de la Pie A	2 500,00 €	2 000,00 €
Lire ensemble à Saint-Maur - LEASM	300,00 €	- €
Magix'Anim	500,00 €	500,00 €
Oxygène	1 000,00 €	500,00 €
Radio club de Saint-Maur	1 000,00 €	1 000,00 €
Société des artistes du Val-de-Marne	800,00 €	800,00 €
Université inter ages	500,00 €	500,00 €
Université pour tous de Saint-Maur	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	195 320,00 €	191 900,00 €

SOCIALE	Montant subvention proposé au CM du 27/06/2024	Montant subvention attribué en 2023
A3A - Association Saint-Maurienne A3A	15 000,00 €	15 000,00 €
Accueil familles cancer	1 500,00 €	1 000,00 €
Apogei 94	3 000,00 €	3 000,00 €
Approche	20 000,00 €	20 000,00 €
Association autisme en Ile de France	3 600,00 €	6 000,00 €
Association d'entraide du personnel communal – AEP	85 000,00 €	80 000,00 €
Association pour le couple et l'enfant en Val-de-Marne - APCE 94	1 000,00 €	- €
Association pour le don de sang bénévole de Saint-Maur-des-Fossés	1 800,00 €	1 800,00 €
Association saint-maurienne des amis des animaux - ASMAA	50 000,00 €	50 000,00 €

SOCIALE	Montant subvention proposé au CM du 27/06/2024	Montant subvention attribué en 2023
Créer avec la langue française	2 500,00 €	2 000,00 €
Croix Rouge française	8 000,00 €	8 000,00 €
Danse les yeux fermés	2 000,00 €	1 500,00 €
EHEO Saint-Maur-des-Fossés	400,00 €	400,00 €
Enfants d'ici et d'ailleurs - EIA	500,00 €	500,00 €
Fondation Olga Spitzer - Ets espace famille médiation	5 000,00 €	5 000,00 €
Insertion service	10 000,00 €	10 000,00 €
La coccinelle	1 500,00 €	1 000,00 €
Les amis de Cléophas	1 500,00 €	1 500,00 €
Les drôles de compères	1 500,00 €	1 000,00 €
Les petits frères des pauvres	1 000,00 €	- €
LHF espoir	1 000,00 €	- €
Loisirs à l'usage du bien public - LUBP	14 000,00 €	15 000,00 €
Magev	2 500,00 €	1 000,00 €
Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	200,00 €	200,00 €
Prévention routière comité du Val de Marne	750,00 €	750,00 €
Protection civile Paris Seine antenne de Saint-Maur	4 000,00 €	4 000,00 €
Restaurants du cœur	4 000,00 €	3 000,00 €
Secours catholique - équipe de Saint-Maur	9 000,00 €	9 000,00 €
Secours populaire français	2 500,00 €	2 500,00 €
Société Saint-Vincent de Paul L. Marillac	7 000,00 €	7 000,00 €
Solidarités nouvelles pour le logement - Val-de-Marne	2 500,00 €	- €
Terre'Anoe (épicerie solidaire)	11 000,00 €	9 160,00 €
Trott'autrement	500,00 €	500,00 €
Union nationale des amis et familles de malades mentaux du Val-de-Marne - UNAFAM	600,00 €	600,00 €
Visite des malades dans les établissements du Val-de-Marne	350,00 €	300,00 €
Votre école chez vous	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	275 700,00 €	261 710,00 €

ENVIRONNEMENT	Montant subvention proposé au CM du 27/06/2024	Montant subvention attribué en 2023
Les p'tits kipik	600,00 €	500,00 €
TOTAL	600,00 €	500,00 €

➤ **Subventions affectées à une dépense déterminée pour l'exercice 2024 :**

CULTURE	Montant subvention proposé au CM du 27/06/2024	Montant subvention attribué en 2023
Club de scrabble de la boucle <i>Organisation en partenariat avec la Ville de la Dictée de Saint-Maur</i>	2 500,00 €	2 500,00 €
Ensemble musical allegro <i>Achat de pupitres et de timbales</i>	500,00 €	250,00 €
Magix'Anim <i>Achat de fourniture de matériel "périssable" pour magie et sculptures de ballons</i>	250,00 €	150,00 €

SOCIALES	Montant subvention proposé au CM du 27/06/2024	Montant subvention attribué en 2023
Croix rouge française <i>Remplacemen du véhicule minibus thermique par un véhicule minibus électrique</i>	2 500,00 €	- €
Les amis de Cléophas <i>Organisation de 4 séjours en inclusion pour personnes en situation de handicap</i>	4 000,00 €	2 000,00 €
Les drôles de compères <i>Réalisation d'un court-métrage qui explore les thèmes de l'addiction</i>	1 500,00 €	1 000,00 €
Secouristes français croix blanche 94 nord Val-de-Marne <i>Achat de 3 défibrillateurs d'enseignement</i>	2 000,00 €	- €

ENVIRONNEMENT	Montant subvention proposé au CM du 27/06/2024	Montant subvention attribué en 2023
Au Fil de l'Eau <i>Animation de la partie Saint-Maurienne de la boucle de la Marne</i>	35 000,00 €	30 000,00 €